

Image not found or type unknown



Urgent merci de me donner des solutions merci

Par **pepette12000**, le **20/02/2010** à **14:21**

Bonjour, rnrnil y a quelques années on m a donner des bons d épargnes , je pris la formule impôt sur le revenu donc a payer les contributions sociales. rnrnPour remercier la personne je lui est fait un courrier a l ordinateur pour la remercier et lui donner le montant du bons et lui dire qu' avec cet argent je les mit de cotes pour mes enfants et acheter mon véhicule pour mon travail car j 'était sans moyen de locomotion. rnrnEst c que le courrier par ordinateur est valable pour recuperer l argent????? rnrnMais voila la personne est maintenant sous tutelle . rnrnQue je risque pour quelques bons????? rnrnCombien de temps après la donation d argent cela est prescrit? rnCela a été fait en mars 2006 que cela a été fait rnrnMerci, de votre réponses